

# L'Irlande du Nord menace de faire dérailler le Brexit

UE La Commission a publié son ébauche de traité de divorce avec le Royaume-Uni

- Le casse-tête de la frontière irlandaise peut-il être résolu ?
- Londres et Bruxelles affichent de profondes divergences.

Une provocation, l'ébauche de traité de divorce entre l'UE et Londres, publié mercredi par la Commission européenne ? « Je ne cherche à provoquer personne », a assuré le négociateur en chef de l'UE sur le Brexit, Michel Barnier. Le texte qu'il a présenté devant la presse mercredi montre toutefois que la sensibilité de la question de l'Irlande du Nord pourrait bien encore monter en intensité : l'UE y développe l'idée que l'Irlande du Nord reste dans l'union douanière.

Au cœur du problème, la demande de la République d'Irlande, soutenue par ses pairs européens, que le départ de l'UE du Royaume-Uni, et donc de l'Irlande du Nord, ne débouche pas sur la restauration d'une frontière physique entre les deux Irlande, et donc la suppression de la liberté de circuler sur toute l'île et de la facilité des échanges commerciaux. L'idée est de garantir les accords de paix du Vendredi saint, qui ont mis fin au conflit nord-irlandais et permis une coopération vitale entre les deux Irlande.

En décembre dernier, le « rapport conjoint » approuvé par l'UE et le Royaume-Uni était resté flou sur cette question. En filigranes, il donnait toutefois trois options : soit cette question serait réglée dans le cadre de la négociation sur la relation future entre l'UE et Londres, soit le Royaume-Uni ferait preuve d'inventivité et fournirait lui-même la solution à cette situation inédite, soit, en dernier recours, le Royaume-Uni s'engagerait à

maintenir un alignement réglementaire entre l'UE et l'Irlande du Nord. C'est cette troisième option que la Commission européenne a développée dans son ébauche de protocole sur l'Irlande du Nord, mercredi.

Le texte « ne contient aucune surprise. Il traduit juridiquement des engagements pris ensemble », a expliqué Michel Barnier, sur une note générale. Interrogé plus précisément sur le choix de privilégier cette troisième option sur la question de l'Irlande du Nord, il a raisonné simplement : « La future relation, nous ne la connaissons pas », et les propositions de Londres sur ce sujet, « nous les attendons ». « Notre responsabilité, c'est qu'en toute hypothèse, il y ait une solution opérationnelle » à temps, a-t-il dit.

## Une frontière « dure » en mer d'Irlande ?

Concrètement, l'UE propose la création d'une « zone réglementaire commune » avec l'Irlande du Nord, où la Cour de Justice de l'UE serait compétente. Les règles de l'UE sur la libre circulation des marchandises resteraient applicables. La zone réglementaire commune engloberait les domaines tels que l'énergie, l'environnement, le vétérinaire et le sanitaire, la pêche, l'agriculture ou encore la TVA. L'Irlande du Nord serait par ailleurs tenue de respecter les règles de l'UE sur l'octroi d'aides publiques quand ces soutiens affectent le

commerce avec l'UE. Le territoire d'Irlande du Nord, excluant les eaux territoriales avec le Royaume-Uni, ferait partie du territoire douanier de l'Union, dit encore le texte. Cela veut dire, explique une source européenne, qu'un conteneur de marchandises quittant Liverpool sera contrôlé à Belfast, puis mis en libre circulation en Irlande du Nord et dans l'UE.

La crainte, à Londres, est que

soit déplacée à l'intérieur du Royaume-Uni, entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne, une frontière « dure » dont l'UE ne veut pas entre les deux Irlande.

« Nous restons fidèles à tous les engagements pris en décembre, mais le projet d'accord publié par la Commission, s'il est mis en œuvre, nuirait au marché commun britannique et menacerait l'intégrité constitutionnelle du Royaume-Uni en créant une frontière douanière et réglementaire en mer d'Irlande, à immédiatement réagi la Première ministre britannique, Theresa May, devant le Parlement à Londres. *Aucun Premier ministre ne l'acceptera.* »

Michel Barnier a expliqué que la solution développée dans le texte ne « remettait pas en cause l'ordre constitutionnel du Royaume-Uni » que « nous devons tous respecter ». Si Londres veut présenter ses propres solutions, « je suis prêt à les discuter immédiatement », a assuré Barnier. « Je ne cherche pas à provoquer des chocs, je ne fais jamais de bluff. »

## May parlera vendredi

L'ébauche de traité de divorce sépare visuellement les dossiers sur lesquels l'UE ne connaît pas encore la position de Londres (questions de propriété intellectuelle, marchés publics). Dans ce contexte, le discours de Theresa May sur sa vision de la relation future avec l'UE, ce vendredi, est très attendu. Or, le temps commence à presser puisqu'un accord doit être trouvé avant l'automne pour permettre un retrait ordonné du Royaume-Uni de l'UE en mars 2019, averti Michel Barnier. Il a annoncé la tenue d'un nouveau round de négociations la semaine prochaine. « Si nous voulons réussir cette négociation, et je veux la réussir, nous devons accélérer », a-t-il dit. ■

ÉLODIE LAMER

**LES AUTRES DOSSIERS****L'UE ne lâche rien**

L'ébauche de traité de divorce présenté mercredi par la Commission européenne ne fait aucune concession. Sur la période de transition, qui doit s'ouvrir le 30 mars 2019, jour du Brexit, le texte indique qu'elle devra prendre fin le 31 décembre 2020. Londres, de son côté, avait évoqué la semaine dernière une période « d'environ deux ans » (Le Soir du 21 février). Pareil sur le sort des citoyens européens au Royaume-Uni : ceux arrivés pendant la période de transition devraient bénéficier des mêmes droits que ceux arrivés avant le 30 mars 2019, estime l'UE. Le Royaume-Uni ne voulait pas offrir le même statut aux personnes arrivées après mars 2019. Selon un document publié par le gouvernement britannique, Londres a finalement lâché du lest sur cette question, mercredi.

E. LR

*« Le projet d'accord, s'il est mis en œuvre, menacerait l'intégrité constitutionnelle du Royaume-Uni »* THERESA MAY

*« Si nous voulons réussir cette négociation, et je veux la réussir, nous devons accélérer »*

MICHEL BARNIER